



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

MODALITES POUR L'ELECTION DU CONSEIL DE LIGUE DE LA LIGUE DU GRAND EST DE TENNIS DE TABLE

Assemblée Générale du 9 novembre 2024

1. Candidatures

a. Eligibilité

Les candidats doivent :

- être âgés de 16 ans révolus au 9 novembre 2024, sauf la tête de liste qui doit être majeure à cette même date ;
- être licenciés à la FFTT au titre d'une association de la Ligue du Grand Est au 1^{er} octobre 2024 ; si le candidat est élu, il devra être titulaire d'une licence compétition ou dirigeant; au cas où sa licence est une licence loisir, elle sera automatiquement requalifiée en licence compétition (ou dirigeant selon sa situation) à la date de l'élection, avec les conséquences qui en découlent.

Les candidats ne doivent pas :

- s'ils sont de nationalité française, avoir été condamnés à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou être privés de leurs droits civiques ;
- s'ils sont de nationalité étrangère, avoir été condamnés à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, ferait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- ne pas être à jour de leur obligation d'honorabilité en tant que dirigeant associatif ;
- avoir été sanctionnés d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- être candidat sur plusieurs listes.

b. Incompatibilité

L'incompatibilité de membre du Conseil de Ligue et d'employé à titre principal par la Ligue du Grand Est de Tennis de Table n'interdit pas la candidature et est donc sans incidence sur la régularité de l'élection.

Le candidat qui se trouve dans cette situation suite à son élection doit choisir dans un délai de 10 jours entre l'exercice de son mandat de membre du Conseil de Ligue et son emploi à titre principal par la Ligue du Grand Est de Tennis de Table.

c. Déclaration de candidature

La déclaration de candidature doit être effectuée conformément aux modèles fournis et comprendre :

- la fiche de présentation de la liste comportant les nom, prénom et n° de licence des 20 candidats ;
- les fiches de présentation des 20 candidats figurant sur la liste déposée ;
- un programme signé par la tête de liste.

La déclaration de candidature doit être adressée de façon impersonnelle à la Ligue du Grand Est de Tennis de Table, MRS – 13 rue Jean Moulin, CS 70001 – 54510 TOMBLAINE.
Elle doit :
- soit être déposée au siège régional pour le mardi 1^{er} octobre 2024 à 17h00 au plus tard,
- soit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, le mardi 1^{er} octobre 2024 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

2. Validité des listes déposées

Chaque liste doit comprendre :

- au moins un médecin placé entre les places 1 à 14 ;
- au moins cinq personnes représentant le sexe minoritaire en pourcentage, placées entre les places 1 à 14, dont une placée entre les places 1 à 3.

La validité des listes déposées sera vérifiée par la Commission Electorale Fédérale.

Le dépôt d'une liste incomplète est autorisé, dans ce cas le nombre minimum de personnes est quinze, et la parité doit être respectée selon l'article 11.2 du Règlement intérieur.

Si un candidat décède entre la date limite de dépôt de la liste et le 9 novembre 2024, la liste ne peut pas être modifiée et est considérée comme complète.

Si un candidat exprime son souhait de se retirer d'une liste avant le dépôt de celle-ci, il doit le faire par écrit et en recommandé auprès de la tête de liste au moins 10 jours avant la date limite du dépôt de celle-ci.

Si un candidat exprime par écrit son souhait de se retirer d'une liste entre la date limite de dépôt de la liste et le 9 novembre 2024, la liste est considérée comme complète et un poste sera considéré comme vacant à l'issue de l'élection.

Si un candidat figure sur plusieurs listes, ce candidat sera rayé des listes sur lesquelles il figure mais les listes sont considérées comme complètes.

3. Bulletins de vote

La réalisation des bulletins de vote sera effectuée de façon uniforme par les services régionaux.

Les bulletins comporteront les listes complètes, dans l'ordre de présentation de la déclaration de candidature et figureront dans les documents distribués aux délégués.

Chaque délégué disposera si besoin, pour chaque liste, de plusieurs bulletins de vote correspondants chacun à 1 voix afin d'atteindre le nombre de voix dont il dispose.

4. Validité des bulletins de vote lors de l'élection

Seront considérés comme nuls :

- un bulletin blanc ;
- un bulletin comportant plus de noms choisis que le nombre statutaire de postes à pourvoir ;
- un bulletin dont tous les noms sont rayés ;
- un bulletin portant une marque ou mention manuscrite quelconque permettant de l'identifier, autre que celle destinée à exprimer un choix ;
- un bulletin « non officiel ».

D'une façon générale, le Bureau de vote peut également déclarer nul tout bulletin sur lequel le ou les choix du votant n'apparaît pas clairement.

Tomblaine, le 1^{er} septembre 2024



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

DECLARATION DE CANDIDATURE

à envoyer au plus tard le 1^{er} octobre 2024

Assemblée Générale du 9 novembre 2024

Je soussigné(e), _____, Responsable et Candidat tête de la liste, déclare déposer la candidature de la liste composée des candidats ci-après à l'élection du Conseil de Ligue de la Ligue du Grand Est de Tennis de Table lors de l'Assemblée générale du 9 novembre 2024.

Je joins à cette liste la fiche de présentation de chaque candidat conformément à l'article 10.2 du règlement intérieur de la LGETT :

	NOM Prénom	N° de licence	Médecin (*)	Féminine (*)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

() : Mettre une croix*

Fait à :

le :

(Signature du candidat tête de liste)



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT

Assemblée Générale du 9 novembre 2024

Je soussigné(e) : _____ Genre : _____

Titulaire de la licence N° : _____ au club de : _____

Nom de naissance (si différent du nom d'usage) : _____

Lieu de naissance (ville/département/pays) : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Profession : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Courriel : _____

Déclare être candidat au Conseil de Ligue de la Ligue du Grand Est de Tennis de Table, lors de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2024 à Tomblaine sur la liste conduite par :

.....

et lui confie le soin de faire ou de faire faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

J'atteste sur l'honneur :

- si je suis de nationalité française, ne pas avoir été condamné à une peine faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
- si je suis de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, ferait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- ne pas avoir été condamné à l'un des crimes et délits énoncés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
- être à jour de l'obligation d'honorabilité imposée aux dirigeants associatifs ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction administrative d'exercer des fonctions de direction et d'encadrement ;
- ne pas avoir été sanctionné d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;

Catégorie à laquelle appartient le candidat (cocher la ou les cases si concerné) :

- Féminine
- Médecin

Fait à :

le :

(Signature du candidat)